

# MODALITÉS PRATIQUES *de visites*

Dans le cadre de votre visite de la centrale nucléaire de Saint-Alban Saint-Maurice, merci de prendre connaissance des informations ci-dessous.

## Avant la visite :

Justificatifs à fournir 1 mois avant la visite :

- Tableau d'inscription
- Photocopies des pièces d'identité en cours de validité (carte d'identité recto-verso ou passeport).
- Pour les visiteurs de nationalité étrangère (hors UE) résidant en France : Une copie du passeport en cours de validité et du titre de séjour.



• Sur le site, différents éléments des installations produisent des champs magnétiques importants (alternateur, transformateur). **La visite est strictement interdite aux porteurs de stimulateur cardiaque. Un certificat médical sera demandé à tout porteur d'une prothèse.**

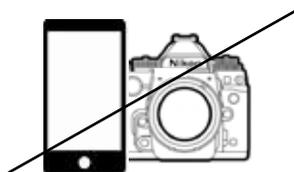
• Par ailleurs, la visite implique des passages dans des portiques détecteurs de radioactivité. Nous demandons aux visiteurs ayant passé **une scintigraphie ou une radiographie avec injection d'iode** de bien vouloir nous le signaler.

• Nous attirons votre attention sur le fait que la visite requiert **une bonne condition physique** (escaliers, température et hygrométrie quelquefois élevées).

## Le jour de la visite :



Carte d'identité ou passeport, en cours de validité obligatoire.



Téléphones, appareils photos et caméras, **interdits sur le site.**



Ports de chaussettes et vêtements longs. Chaussures plates et fermées.

### Contact :

Centre d'Information du Public  
EDF - CNPE de St-Alban / St-Maurice  
BP 31 - 38550 St Maurice l'Exil  
Tél : 04 74 41 33 66  
centrale-stalban-stmaurice@edf.fr

*Le visiteur s'engage à respecter les consignes de sécurité dictées par l'accompagnateur.  
En cas d'évolution du PLAN VIGIPIRATE, une annulation de la visite est envisageable.*